



COMMUNIQUÉ

Le 25 novembre 2021,

Écoquartier de l'Eau Vive : l'EPA Sénart obtient plus de 2,3 millions d'euros de subventions permettant de maintenir le niveau d'exemplarité urbanistique et environnementale du projet

Au mois de novembre, l'EPA Sénart a obtenu le versement de deux subventions, l'une de l'Etat et l'autre de la Région Ile-de-France, pour un montant total de plus de 2,3 millions d'euros, permettant de concrétiser la phase 2 du projet de l'écoquartier de l'Eau Vive, situé à Lieusaint (77), et de conforter ses ambitions de développement durable.

La bonne nouvelle est tombée pour l'Établissement Public d'Aménagement de Sénart. Lauréat de la 2^{ème} édition du Fonds Friches, il va recevoir une subvention de 1 500 000 euros de l'État dans le cadre du plan France Relance pour la reconversion des friches issues d'anciens sites industriels. Devenu un enjeu majeur aux yeux du gouvernement, ce fond doit permettre le recyclage des friches et la transformation de foncier déjà artificialisé ainsi que la reconversion de friches polluées.

En parallèle, la Région Ile-de-France a également décidé de verser une subvention d'un montant de 838 649,85 euros pour accompagner la phase 2 du projet de l'écoquartier de l'Eau Vive, situé à Lieusaint (77). Versée dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « *Reconquérir les friches franciliennes* », cette aide a été lancée en 2020 et renouvelée en 2021 afin de transformer les zones de friches du territoire pour permettre de lutter contre le gaspillage foncier et l'artificialisation des sols.

« *Ces deux subventions sont une excellente nouvelle pour Sénart* », se félicite Aude DEBREIL, Directrice générale de l'EPA Sénart. « *Les zones de friches sont rares sur notre territoire. C'est pourquoi nous tenions à recycler les bassins de décantation d'une ancienne usine sucrière situés à 500 m de la gare RER pour y développer une offre de logements accessibles et de haute qualité environnementale. Avec ces aides, nous allons pouvoir atteindre le niveau d'exigences environnementales exceptionnelles que nous envisagions.* »

Écoquartier de l'Eau Vive : une opération d'urbanisme exemplaire

Cette nouvelle phase de l'écoquartier de l'Eau Vive est la dernière étape de développement de la ZAC de la Pyramide, créée et portée par l'EPA Sénart depuis 1996. Celle-ci accueille 3 groupes scolaires, 2 gymnases, 1 collège, 1 lycée, 1 centre culturel, 1 maison de la petite

Contacts Presse :

Galivel & Associés – Carol Galivel • Maxime Juestz de Mire
Tél : 06 09 05 48 63 / 01 41 05 02 02
galivel@galivel.com / www.galivel.com

enfance, 2 plaines de jeux et un total de 2 000 logements programmés, dont 25 % de logements sociaux.

La phase 2 de l'écoquartier vise la reconversion d'une ancienne friche industrielle qui accueillait jusque dans les années 1990 une sucrerie. Elle se constitue de 5 lots d'habitats collectifs représentant 515 logements, dont 100 logements sociaux. Plusieurs objectifs entourent cette opération. D'abord, il s'agit de limiter l'impact sur l'environnement, en acheminant notamment les eaux à ciel ouvert, en préservant les zones humides en créant différentes strates de végétation et en restituant des îlots de fraîcheurs. Mais également de donner une identité paysagère au quartier en s'appuyant sur la trame verte et bleue déjà présente, sur les zones humides et le cours d'eau. Par ailleurs, l'idée est ici de favoriser les déplacements durables et efficaces, en maillant le quartier de liaisons douces et en diminuant les accès véhicules. Enfin, ce projet doit offrir des espaces urbains de rencontre en créant un usage et un caractère qualitatif aux espaces paysagers, tout en proposant différents espaces libres à aménager.

Ainsi, cette réalisation illustre une nouvelle fois l'idée de « périurbain durable », un des principes structurants de l'action de l'EPA Sénart, comme le souligne Ollivier GUILBAUD, Directeur général adjoint Aménagement et Prospective pour l'EPA Sénart : « *Avec ce nouveau quartier, nous tenions à recréer une continuité entre le bâti et le paysage : connecté au tissu urbain, l'écoquartier de l'Eau Vive s'inscrit aussi en harmonie avec les espaces naturels environnants* ».

À propos de l'Établissement Public d'Aménagement de Sénart :

Sénart, territoire de Grand Paris Sud, compte aujourd'hui 125 000 habitants, 7 500 entreprises et 44 000 emplois. Chaque année, Sénart génère la création de plus de 1 000 emplois et la construction d'environ 600 logements.

L'EPA Sénart a pour mission de contribuer à impulser, mettre en œuvre et accompagner le développement des 10 communes de l'Opération d'Intérêt National de Sénart, au sein de l'agglomération Grand Paris Sud. Il participe ainsi activement à la production de logements en Île-de-France et à son attractivité économique.

Pour en savoir plus : www.epa-senart.fr

